



DECLARATION LIMINAIRE CNAS DU 1 er FEVRIER 2023

C'est vraiment étonnant comme le temps en fonction de ce que l'on vit peut paraître très court comme très long. Nous achevons une mandature, le cycle 2019-2022 du CNAS sans l'avoir vu passée, aidés en cela par le covid. Par contre, le quinquennat aujourd'hui plus Erèbe que Jupiter du président Macron nous semble déjà long, interminable.

Les français n'ont pas eu besoin d'attendre la confirmation du délicieux Gabriel Attal pour comprendre que reporter l'âge de la retraite à 64 ans c'est faire payer le quoi qu'il en coûte aux travailleurs, et ils sont bien décidés à prouver au locataire de l'Élysée que la retraite à 45 ans est possible en le renvoyant au Touquet déguster la ratte au court bouillon.

Le précédent mandat a un goût d'inachevé. Beaucoup de choses ont été actées, la convention orphéopolis, le référencement de la protection sociale complémentaire, le prêt bonifié, la réflexion sur les séjours enfants... mais beaucoup reste encore à faire. Nous garderons pour cette mandature notre confiance entière et participative au président sortant.

Se loger est de plus en plus onéreux et le ministère et la fondation doivent poursuivre l'extension de la politique de réservation au-delà de l'Île de France et des zones ALUR. De

même, le besoin en berceaux est criant avec une population ministérielle se rajeunissant. Il n'est plus possible de s'appuyer dans la majorité des régions exclusivement sur l'interministériel. Le ministère de la Justice doit avoir son réseau issu de marchés décentralisés. Le CESU 12/17 ne doit plus être un objectif mais une réalité. L'harmonisation des restes à charge dans la restauration doit être entièrement revue. Aujourd'hui, à l'exception des agents de l'éducation nationale, les ressortissants du ministère sont ceux qui, en province payent leur repas au prix fort. Il suffit de les voir comparer leur ticket avec leurs congénères des DDI, ou du ministère de l'intérieur pour comprendre le niveau du problème. Le prêt bonifié doit être retravaillé pour prendre en compte cette période d'inflation, les acteurs sociaux doivent être reconnus et protégés.

Nous espérons vivement sur cette mandature que notre ministère ne sera pas le seul à laisser pendant des années des agents occupant des responsabilités importantes tant au CIAS que dans les SRIAS sans statut juridique et avec des retards de rémunération abyssaux.

De même, nous demandons qu'un groupe de travail soit rapidement mis en place pour trouver une solution aux problématiques locales entre certains CRAS et les ARSC. Il ne s'agit pas de supprimer les 36 associations régionales mais pour la CGT, le paiement des décisions et des secours des CRAS doit être effectué par l'administration, c'est-à-dire le DRHAS à l'image de ce qui se fait dans les SRIAS avec un mandatement par les PFRH.

Nous souhaitons vivement que les dossiers avancent vite car les agents, au regard de la crise économique actuelle, ressentent l'importance de l'action sociale.

Pour autant, au regard du budget que vous nous proposez, nous avons la forte impression que le quoi qu'il en coûte a encore frappé. Une égalité stricte en autorisation d'engagement alors que notre jovial ministre claironne sur tous les plateaux une augmentation du budget de 8 % du ministère. Si nous ajoutons à cela l'inflation à 5.2 %, n'en déplaise à Mr Dupont Moretti, perdator ce sont les agents et l'action sociale et pour la CGT, cela n'est pas entendable.